

**Préavis No 11/2018**

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 15 mai 2018  
*Greffe + Travaux\_0134 + 611\_Préavis édités  
+ Construction réfection\_emo*

**Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit relatif à divers travaux d'entretiens routiers suite aux tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.

**INTRODUCTION ET CONTEXTE**

Comme déjà relevé lors de la séance extraordinaire « intempéries » du 15 février 2018, les événements de début janvier 2018 ont provoqué de nombreux dégâts sur l'ensemble du réseau routier communal.

**CONSTAT**

Suite à ces événements, dans le cadre des cartes des dangers naturels, le canton a sollicité auprès d'un bureau d'ingénieurs, un constat des glissements de terrain, inondations, laves torrentielles et avalanches survenus en janvier 2018.

Ce constat fait ressortir 20 glissements de terrain sur l'ensemble du territoire communal, dont la plupart affectent le réseau routier.

De plus, les conditions hivernales ont également mis à mal l'ensemble des routes communales.

Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

---

### **TRAVAUX D'URGENCE**

Dans un premier temps et par souci de sécurité, il a fallu, dans l'urgence, rétablir bon nombre de dévestitures et entreprendre les travaux y relatifs (travaux forestiers, travaux de revêtements, travaux de drainages, etc.).

D'autre part, dans le but d'éviter une dégradation irrémédiable des routes du Clôt et du Cloalet, il a été procédé à la réfection du revêtement. Ces travaux, de première nécessité, ont été entrepris dans un but de planification en lien avec les importants travaux projetés, notamment à la route du Mont, secteur des Brayes.

### **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A REALISER**

Comme abordé dans le point « Constat » ci-dessus, de nombreux travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Voici la liste des travaux complémentaires compris dans ce préavis, sachant toutefois que d'autres réfections seront entreprises par le biais du budget communal 2018 et suivants :

- Route de Sonlomot, secteur des Ciernes : réfection complète sur environ 270 m'.
- Route du Blancsottet : réfection d'affaissements, drainages et revêtement sur plusieurs secteurs.
- Route de l'Hongrin : réfection d'affaissements, drainages et revêtement sur plusieurs secteurs et ouvrages d'art (murs).
- Route de Neusille, secteurs du Plaudry et de la Bonne Eau : réfection d'affaissements et de drainages.
- Divers travaux de réfection d'ouvrages d'art, de glissières, de banquettes, de drainages et curage de canalisations à d'autres endroits situés sur l'ensemble du réseau communal.

### **COÛT DES TRAVAUX**

Travaux d'urgence	CHF	220'000.00
Travaux complémentaires	CHF	<u>430'000.00</u>
Coût des travaux TTC	CHF	650'000.00
Honoraires et imprévus	CHF	<u>40'000.00</u>
Total coût des travaux TTC	CHF	<u><u>690'000.00</u></u>

### **FINANCEMENT**

Au vu de l'importance des dégâts, la municipalité, comme à son habitude, sollicitera divers services cantonaux dans le but d'obtenir des aides financières, en tous les cas pour les dégâts les plus importants, à savoir la route des Ciernes.

Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

---

De plus, comme pour le préavis lié aux cours d'eau, après la décision de votre autorité, la municipalité sera également en mesure d'entreprendre une démarche d'aide financière auprès de l'Association « alpinfra » qui aide à assurer la couverture des besoins fondamentaux tels que la mobilité, l'eau, le chauffage, l'électricité, les infrastructures sociales ou la protection contre les dangers naturels dans les communes suisses de montagne.

### **PROCEDURE**

Dès l'acceptation de ce préavis par votre autorité, la municipalité sera à même d'entreprendre toutes les démarches administratives liées à ces projets, à savoir :

- Etudes détaillées des projets éventuellement subventionnables.
- Obtention des autorisations cantonales et des associations de protection de la nature et de l'environnement.
- Contacts avec les propriétaires bordiers.
- Procédure de marchés publics.
- Réalisation des travaux.

### **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Au vu de l'urgence et des priorités, il y aura lieu, déjà cette année, de pouvoir procéder aux travaux de première nécessité, tout en sachant que certains ouvrages se réaliseront certainement sur 2 ans.

### **CONCLUSIONS**

La municipalité ne peut que vous encourager à voter le crédit sollicité ceci dans le but de sécuriser, au plus vite, certaines dévestitures.

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 11/2018 du 15 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

---

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 690'000.00
- C) **De financer** ce montant :
- Par d'éventuelles subventions à recevoir.
  - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 690'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
- L'investissement net de CHF 690'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 23'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 17'250.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 mai 2018.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Charles-André Ramseier**

**Eliane Morier**

**Annexe à consulter sur le site [chateaudoex-admin.ch](http://chateaudoex-admin.ch). Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents**

- Cartes de localisation des événements.